https://www.mairiedelilly.fr/presentation-de-la-commune/

Présentation de la commune

Bienvenue à Lilly !

Lilly est une petite commune française du Département de l'Eure, située en Normandie au cœur de la Forêt de Lyons.

Appartenant à l'Arrondissement des Andelys et au Canton de Romilly-sur-Andelle, la Commune est également membre de la Communauté de Communes Lyons-Andelle depuis le 1er janvier 2017.

Le village recense 79 lilliaciens au 1er janvier 2023.

Un peu d'histoire …

En 1791 lors de l'Assemblée constituante qui partagea la France en départements, cantons et communes, Lilly fut dépouillé de la plupart de ses hameaux aux profit de Bosquentin.
La population de Lilly fut alors réduite à 392 habitants. Cette délimitation des communes donna lieu dans la suite à bien des difficultés et réclamations entre les deux villages.
D'autre part, la municipalité dût réagir contre les abus et les brigandages issus de la révolution.

Par suite d'un décret de l'année 1812, les hameaux du Clos, le Parc, Rome et une partie de Langlée, contestés entre les communes de Lilly et Bosquentin depuis 1791 furent enlevés définitivement à Lilly et réunis à Bosquentin. La population se trouva ainsi diminuée de 150 habitants. À partir de cette date, Lilly devient un tout petit village sans bien communaux et au très modeste budget.

La municipalité trouve quand même le moyen de construire un presbytère en 1830.

En 1853, la commune faillit disparaître, le Préfet ayant avisé le Maire que les communes dont la population était inférieure à 300 habitants (Lilly en avait à cette époque 172) seraient rattachées à une commune voisine. Le Maire, Monsieur d'Isle, et le tout le Conseil Municipal élevèrent une protestation disant « que la commune se suffit à elle-même et ne demande rien à personne et que si elle a moins de 300 habitants, cela vient d'une nouvelle délimitation de commune faite il y'a 40 ans à l'avantage de Bosquentin qui profite de 150 habitants qui ont été retirés à Lilly. En conséquence, la commune refuse de désigner, comme on le lui a demandé, la commune à laquelle elle désire être rattachée ». Cette protestation énergique donna gain de cause aux habitants de Lilly.

En 1869, Monsieur d'Isle, qui était Maire depuis 1830, exposa au Conseil que la Mairie étant chez lui, cela pourrait gêner son successeur. Il proposa donc de faire construire sur le terrain communal une Mairie à ses frais et de la meubler, ce qui fut fait l'année suivante. Monsieur d'Isle mourut la même année à l'âge de 80 ans, après 40 ans de mandat en tant que Maire …